

Département de la GIRONDE

Arrondissement de Libourne

REPUBLIQUE FRANCAISE

Canton des Coteaux de Dordogne

MAIRIE DE GREZILLAC

REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 7 JUILLET 2022

Liste des délibérations :

Délibération n°2022_19

N° ordre : 2022-07-07-01

Objet : demande d'adhésion de la commune de Naujan et Postiac au syndicat EPRCF 33.

Pour	Contre	Abstention	Approuvée / Rejetée
12	0	0	La décision n°2022_19, numéro d'ordre 2022-07-07-01 est approuvée à la majorité.

Délibération n°2022_20

N° ordre : 2022-07-07-02

Objet : tableau des emplois : création de poste pour avancement de grade.

Pour	Contre	Abstention	Approuvée / Rejetée
12	0	0	La décision n°2022_20, numéro d'ordre 2022-07-07-02 est approuvée à la majorité.

Délibération n°2022_21

N° ordre : 2022-07-07-03

Objet : adhésion au dispositif de médiation préalable obligatoire dans certains litiges de la fonction publique mis en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde (CDG33).

Pour	Contre	Abstention	Approuvée / Rejetée
12	0	0	La décision n°2022-21, numéro d'ordre 2022-07-07-03 est approuvée à la majorité.

Département de la GIRONDE

Arrondissement de Libourne

Canton des Coteaux de Dordogne

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE GREZILLAC

Délibération n°2022_22

N° ordre : 2022-07-07-04

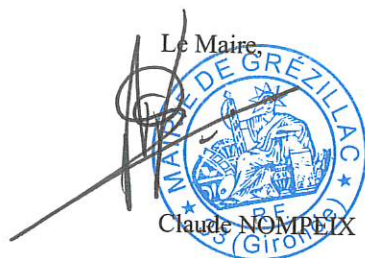
Objet : Approbation de la modification du règlement intérieur de la garderie municipale de Grézillac.

Pour	Contre	Abstention	Approuvée / Rejetée
12	0	0	La décision n°2022-22, numéro d'ordre 2022-07-07-04 est approuvée à la majorité.

Liste des membres présents lors de la séance :

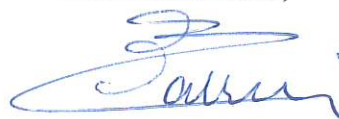
M. Claude NOMPEIX, Maire
M. René PREVOT, premier adjoint du Maire,
M. Serge MIO, deuxième adjoint du Maire,
Mme Marie-Hélène BOUSQUET, troisième adjointe du Maire,
Mme Catherine THOMAS, quatrième adjointe du Maire,
M. Alain GREIL, conseiller municipal,
Mme Catherine LABAYE, conseillère municipale,
M. Patrick LARRIEU, conseiller municipal,
M. Guillaume LESPINGAL, conseiller municipal,
M. Didier NEBREDA, conseiller municipal.

Le Maire,



Claude NOMPEIX

Le secrétaire de séance,



Patrick LARRIEU